

Amiens, le 27 septembre 2007

Monsieur le Président,

Conformément à l'argumentaire ci-joint, j'avais introduit (je parle à la première personne car à l'époque j'étais le seul PR porteur du projet) une proposition d'ouverture d'une formation nouvelle en Clinique Cognitive et Comportementale (CCC) sous forme de parcours d'une des spécialités du Master de Psychologie à l'occasion de l'élaboration des maquettes pour la période 2004-2008, maquette qui entre dans sa dernière année d'existence.

Mes collègues avaient à l'époque reçu défavorablement cette proposition, arrivée, je le reconnais, un peu à la dernière minute.

La doyenne m'avait alors exhorté à, d'une part, prendre le temps de dialoguer avec mes collègues pour leur expliquer le bien fondé de cette démarche et, d'autre part, ouvrir ce projet à d'autres enseignants d'autres domaines de la psychologie afin de réunir une équipe pédagogique à la fois plurielle et compétente. Elle avait donné « mandat », en présence des délégués étudiants venus soutenir auprès d'elle cette nouvelle formation, au responsable du département d'engager la concertation nécessaire pour que ce « cahiers de charges » soit rempli, tout en se portant garant de son exécution en cas de consensus.

J'ai donc scrupuleusement rempli ce « cahier » (de l'aveu public des collègues même qui s'y étaient initialement opposés) en négociant, réajustant en introduisant des nouveaux contenus, en nouant des « alliances » (c'était le terme même du fameux « cahier ») avec des collègues de Psychopathologie et de Psychologie Clinique, notamment avec le nouveau PR de la spécialité, L.Fernandez (qui soutient depuis ce projet avec autant de conviction que moi-même) En conséquence, une maquette prévoyant, au niveau M2 Professionnel, une spécialité « Psychopathologie et Psychologie Clinique » comportant **trois** parcours, dont celui de CCC, avait été votée **à l'unanimité** des Professeurs, puis par le Conseil de Gestion de notre Faculté et, enfin, par les différents Conseils de notre université. Elle se trouve donc actuellement au Ministère.

Depuis, et suite à des épisodes que je préfère ne pas qualifier (mais sur lesquels je suis prêt à vous fournir toute sorte de détails si vous le souhaitez), aussi incroyable que cela puisse paraître, une nouvelle version de la maquette (que vos différents Conseils sont sur le point ou viennent de recevoir) a été élaborée avec, comme changement essentiel, la disparition pure et simple de ce parcours (maquette ne comprenant donc que **deux** parcours au sein de la spécialité) et cela **contre la volonté** clairement et publiquement exprimée à plusieurs reprises de l'équipe pédagogique impliquée (2 PR et 3 MC) et contre la volonté tout aussi clairement et publiquement exprimée par les étudiants via des pétitions.

Nous pensons (le Pr. Fernandez et moi-même) qu'il est inadmissible que deux enseignants de rang A soient **empêchés**, pour des pures questions de personne et d'idéologie, de dispenser les enseignements dont ils doivent assumer, d'après les textes, la responsabilité. Cela s'apparente à une forme de **censure** qui est tout à fait étrangère à la tradition universitaire et que, nous en sommes certains, vous ne sauriez ni ne pourriez cautionner.

C'est pourquoi nous vous remettons ce dossier (condensé) afin que vous puissiez juger par vous-même et rendre un arbitrage favorable à la fois aux intérêts des étudiants, des patients et de la propre UPJV et à la tradition séculaire et vocation princeps de l'institution universitaire : la **libre**

diffusion des savoirs, la confrontation des paradigmes et le refus de toute « pensée unique », qui en font toute sa grandeur.

Confiants d'être entendus, nous restons à votre totale disposition pour toute information supplémentaire que vous souhaiteriez nous demander.

L.Fernandez et E.Freixa i Baqué

**ARGUMENTAIRE EN VUE DE LA CREATION D'UN PARCOURS DE M2 PROFESSIONNEL EN
« CLINIQUE COGNITIVE ET COMPORTEMENTALE » (CCC) AU SEIN DE LA SPECIALITE
« PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE » DU MASTER DE PSYCHOLOGIE**

- ✓ La première question qui se pose est, tout naturellement, celle des débouchés. Tout étudiant qui sortirait avec un Master¹ CCC pourrait postuler aux mêmes postes, aux mêmes emplois et aux mêmes fonctions que tout autre étudiant sortant des autres parcours de la Spécialité de Psychopathologie et Psychologie Clinique. En effet, les titulaires d'un Master CCC seraient des professionnels tout aussi bien formés que les autres : pendant les 3 premières années de leur formation (Licence) ils auraient suivi strictement le même parcours que tous leurs camarades ; en M1, ils auraient suivi le même parcours (avec la modulation des UE optionnelles au choix) et, en M2, le même tronc commun que leurs camarades de Psychopathologie et Psychologie Clinique; la différence ne porterait donc, au total, tout au long des 5 années d'études, que sur 240h (8 UE de 30 heures, correspondant au parcours spécifique CCC) Ce qui ferait leur spécificité n'est donc pas leur champ ou domaine d'action, qui est celui de tout psychologue praticien, mais leur orientation théorique. Il existe des psychologues d'orientations différentes, entre lesquels le patient doit pouvoir, loin de toute « pensée unique », librement choisir² ; et le comportementalisme constitue l'une de ces orientations.

Reste donc à prouver qu'il y a une demande dans ce sens. Pour cela, nous allons nous appuyer sur des données purement objectives : les dernières statistiques sur le « marché » des psychothérapies. En France, 5% des personnes de plus de 15 ans suivent une psychothérapie. Parmi elles, environ 30% sont en Analyse et 20% ont choisi les Thérapies Cognitives et Comportementales (TCC) (le 50% restant se distribuant parmi les pas moins de 350 formes de psychothérapies recensées !) Or, il existe actuellement en France³ (sans compter les 13.000 médecins psychiatres, dont bon nombre sont également psychanalystes) aux alentours de 6.000 psychanalystes (toute tendance confondue) et à peu près 1.000 comportementalistes (cette fois, psychiatres y compris) Une simple péréquation montre que,

¹ Nous utilisons tout au long de cet argumentaire le raccourci "Master X ou Y" au lieu de "Parcours X ou Y" de la Spécialité "Psychopathologie et Psychologie Clinique" du "Master de Psychologie"; mais le titre du document précise bien qu'il s'agit de la création d'un Parcours au sein d'une spécialité au sein d'un Master.

² Le 29 mai 1997 le Parlement Européen adoptait une résolution soulignant "*l'importance d'assurer aux patients une liberté de choix thérapeutique aussi large que possible*". Et les différentes associations de patients (FNAP PSY, AFTOC, etc.), concernées en premier chef, vont dans le même sens. Il ne faut pas oublier que c'est à leur demande que le Ministère demanda à l'INSERM le rapport sur l'efficacité comparée des psychothérapies. Par ailleurs, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise les thérapies comportementales et cognitives dans un très grand nombre de troubles mentaux.

³ En plus de 35.000 psychologues et entre 12.000 et 15.000 psychothérapeutes de formation vague.

pour garder les proportions entre l'« offre » et la « demande », il faudrait qu'il y ait 4.000 comportementalistes en exercice. Il en manque donc 3.000. La conséquence de cette pénurie évidente est le délai d'attente pour les patients qui se dirigent vers de tels professionnels : à l'heure actuelle, pour donner un exemple précis et concret, le service du Professeur Christophe André à l'Hôpital Saint Anne de Paris affiche un délai de 6 mois pour un premier rendez-vous d'évaluation et de 12 à 24 mois pour le début du traitement ! Les quelques praticiens comportementalistes de notre région affichent également des délais de plusieurs mois d'attente. Nos futurs diplômés ne seraient donc pas au chômage. Et tout semble indiquer que la demande va monter en puissance, si on se réfère aux statistiques des autres pays, plus en avance sur ce plan que le nôtre (les derniers chiffres concernant les États-Unis, par exemple, sont particulièrement éloquentes)

- ✓ La deuxième question que l'on peut légitimement se poser est celle de la **faisabilité**. Avons-nous les forces en personnel enseignant ainsi que les moyens matériels pour mettre en place une telle formation nouvelle ? Le projet est porté par une équipe pédagogique de 5 d'enseignants titulaires du Département de Psychologie de l'UPJV (2 PR et 3 MC, appartenant aux filières des Sciences du Comportement, de la Psychologie Clinique et de la Psychopathologie) Quant aux compétences, il va de soi que l'ensemble de la formation ne reposerait pas que sur ce noyau universitaire : certes, il apporterait des connaissances disons plus théoriques, plus universitaires, et les collègues lillois, déjà rodés à l'exercice, se sont engagés à y participer ; mais la plus grosse partie de la formation serait assurée par des professionnels extérieurs, membres de l'Association Française de Thérapies Cognitives et Comportementales (AFTCC) ou de l'Association Picarde de Pratiques Cognitives et Comportementales (APPCC), qui ont déjà été contactés et qui ont donné leur accord. (L'APPCC avait d'ailleurs, dès sa constitution, proposé ses services à notre département⁴) Ils assureraient, en outre, les lieux et l'encadrement des stages nécessaires au cursus. L'équipe pédagogique existe donc bel et bien et est prête à commencer son travail dès la rentrée prochaine. Le détail de la maquette est fourni en annexe.
- ✓ Une objection souvent avancée à un tel projet consiste à dire que les étudiants désirant suivre ce parcours pourraient s'inscrire à Lille, où une telle formation existe. On y ajoute qu'Amiens se trouve trop près de Paris et de Lille pour pouvoir proposer une formation « trop spécialisée » (?) qui ferait « double emploi » Cet argument, totalement irrecevable, appelle un certain nombre de remarques sur différents plans. En premier lieu, l'argument peut se retourner contre tous les autres parcours : pourquoi ne pas envoyer nos étudiants en psychologie du développement, psychopathologie, psychologie clinique, psychologie du travail, etc. à Lille ou à Paris, où ces cursus existent également ? Il faut savoir si l'on veut, à terme, l'asphyxie des Masters à l'UPJV, phagocytée par ses puissantes voisines, ou, au contraire, en faire une université à part entière, avec une offre de formation la plus étendue et compétitive possible. Personnellement, nous sommes de farouches partisans de la deuxième option. Sans oublier que les 2 Masters de Lille à dominante comportementale (les

⁴ Voir lettre en annexe.

deux seuls existants en France !), de ce fait très sollicités (ce qui constitue une preuve supplémentaire de la demande en ce sens), se voient obligés de refuser des candidats tous les ans ; ils n'attendent pas forcément les nôtres en plus⁵. Par ailleurs, et du point de vue de l'étudiant cette fois-ci, une telle expatriation présenterait un certain nombre d'inconvénients évidents : d'une part, le coût financier (logement, transports, etc.) que cela entraîne (combien pourraient se le permettre ?) ; d'autre part, cela suppose une rupture des attaches familiales et/ou sentimentales, une coupure avec leur environnement social et culturel que beaucoup ne voudraient pas assumer. Enfin, que fait-on du « droit de vivre et travailler au pays » ? Au nom de quoi allons nous les en empêcher si les compétences existent pour offrir la formation adéquate sur place ? Entendons-nous : il ne s'agit pas d'être par principe opposé à la mobilité, qui peut être un véritable atout ; mais la mobilité, nous semble-t-il, doit être choisie, pas imposée⁶.

- ✓ Une réponse que l'on nous oppose souvent est la suivante : « Les TCC sont une « spécialisation » qui s'acquiert par la suite, via un DU ou la formation dispensée à Paris par l'Association Française de Thérapies Cognitives et Comportementales (AFTCC)⁷ » Nous allons essayer de démontrer que cette position traduit un état de fait, pas une nécessité. Il est vrai que, tant que les universités n'ont pas formé des professionnels de cette orientation, des solutions alternatives ont émergé pour palier cette défaillance, et que, tant qu'il n'y avait que des psychiatres pour s'y intéresser, un DU suffisait car ils avaient déjà une formation diplômante et un titre leur permettant d'exercer. Mais cela ne peut en aucun cas être pris comme argument pour prétendre que les choses doivent continuer ainsi indéfiniment. C'est une conjoncture historique, pas une réalité immuable. Cela nous fait penser à la formation des premiers psychologues, avant que la Psychologie ne fasse (non sans avoir aussi à vaincre pas mal de résistances) son entrée à l'Université. Comment se formaient-ils ? Ils passaient des certificats de philosophie et des certificats de médecine, puis parfaisaient leur formation, comme ils le pouvaient, sur le terrain. Il est fort probable que les premiers à réclamer une formation universitaire spécifique en psychologie s'étaient entendus répondre que la psychologie était une « spécialité » que l'on acquiert après sa philo et sa médecine. Heureusement, les choses ont bougé depuis. *Mutatis mutandis*, au fur et à mesure que des universités sont en mesure de dispenser un enseignement public de qualité d'orientation comportementaliste, il est normal qu'il soit intégré dans leur cursus, aux côtés d'enseignements d'autres orientations, pour permettre aux étudiants de choisir. Lille a, certes, été pionnière dans ce domaine. Pourquoi l'Université d'Amiens, qui dispose aussi, nous venons

⁵ Voir témoignage en annexe d'un des responsables Lillois, prêt, par ailleurs, à venir sur Amiens pour participer à la formation professionnelle de nos étudiants (déjà inclus dans la maquette) si le Master CCC voit le jour.

⁶ Voir témoignages d'étudiants en annexe.

⁷ Dont le coût est supérieur à 1.000 € annuels, et cela pendant 3 ans ! (Il s'agit, en fait, d'une formation, les fins de semaine, adressée à des professionnels –psychiatres, psychologues; mais aussi médecins généralistes, infirmiers, etc.- n'ayant pas eu accès à cette formation dans leur cursus initial) L'université se doit de fournir cette formation dans le cadre du Service Public, nous semble-t-il...

de le montrer, de l'atout d'en avoir les moyens (et d'une demande pressante de la part des étudiants -les principaux intéressés, ne l'oublions pas- comme nous l'évoquerons par la suite) n'en suivrait-elle pas l'exemple ? De toute façon, si nous ne le faisons pas, étant donné la demande sociale évoquée plus haut, d'autres, vraisemblablement moins bien armés (il n'y a pas tant d'universitaires comportementalistes que cela dans l'Hexagone) le feront un peu partout dans les prochaines années. C'est déjà le cas de l'université de Toulouse Le Mirail qui va ouvrir un Master en thérapie cognitive et comportementale lors de la prochaine habilitation de leurs diplômés. Pourquoi se laisser ainsi « damer le pion » ? Pourquoi ne pas inclure l'UPJV dans le groupe d'universités pionnières, innovantes, proposant une formation de qualité dans un domaine à ce point porteur ?

- ✓ Une autre objection entendue parfois, et qui constitue, en quelque sorte, une variante ou un complément de la précédente, est la suivante : « l'université ne doit pas former des gens à des méthodes concrètes mais donner une formation généraliste et pluraliste ; les spécialisations se font par la suite. De même que l'on ne forme pas des analystes à l'université, on ne peut pas former des spécialistes en TCC. » Dans la mesure où cette objection reprend partiellement la précédente, nous y avons également partiellement répondu. En effet, les TCC ne constituent pas une « spécialisation » mais l'aboutissement logique d'un certain engagement théorique, d'une certaine conception de la psychologie, d'une certaine conception de l'origine des troubles du comportement et, donc, de la façon d'en concevoir la thérapie. Le comportementalisme n'est pas une « spécialisation », c'est un paradigme, au sens khunien du terme. Mais cette objection appelle bien d'autres remarques. En premier lieu, la mise en parallèle, non pas de la psychanalyse et des TCC (ce qui pourrait se concevoir, dans la mesure où elles constituent deux paradigmes distincts, donc, pouvant être mis en parallèle) mais de la formation à la psychanalyse et la formation aux TCC nous paraît totalement injustifiée. En effet, en aucun lieu ni en aucun temps, les universités n'ont formé des analystes. Il n'existe, d'ailleurs, pas d'études, de cursus de psychanalyse. Il n'est même pas nécessaire d'avoir un quelconque diplôme universitaire pour pouvoir devenir analyste. On peut l'être en étant psychiatre, psychologue, mais aussi philosophe ou autre. La seule condition requise est de suivre une psychanalyse didactique et d'être ensuite co-opté. Il n'existe aucun contrôle universitaire attestant, se portant garant de la formation et des compétences d'un analyste. En revanche, depuis plus ou moins longtemps selon les pays, les universités forment des psychologues cliniciens, au niveau BAC + 5, avec diplôme reconnu par l'État, dès leur sortie⁸, à exercer leur

⁸ C'est, d'ailleurs, ce que l'Etat nous demande: de former des professionnels en 5 ans (et non pas en 5 ans puis quelques années supplémentaires de spécialisation, comme c'est le cas en médecine) Clamer haut et fort qu'il faudrait former des psychologues "généralistes", ne pouvant pratiquer des psychothérapies (alors que le simple titre de Psychologue à Bac + 5 donne automatiquement le droit au titre de psychothérapeute) qu'après quelques années de formation supplémentaire (en psychanalyse, TCC ou autre) n'est pas un aveu de "tromperie sur la marchandise", de "prise de libertés" dangereuse pour les futurs patients par rapport à la mission qui a été confiée à l'université?.

métier⁹. Tous les autres pays seraient dans l'erreur ? *Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà* -comme le disait déjà Pascal- ? Les milliers de cliniciens comportementalistes formés par les universités européennes, nord-américaines, sud américaines, seraient-ils donc des aberrations ? Les patients dont ils s'occupent seraient-ils dans des mauvaises mains ? Et cela nous permet une transition pour aborder le dernier aspect sous-jacent à cette objection : le rôle de l'université serait de donner des outils, des méthodes, des concepts (qui pourraient être d'ordre psychanalytique, comportementaliste ou autre) mais pas de former des psychanalystes ou des comportementalistes. Nous sommes les premiers à défendre la mission de transmission des savoirs, d'ouverture d'esprit, de formation critique, etc. de l'institution universitaire en dehors de tout assujettissement à un diktat du marché de l'emploi, à une demande de l'industrie ou que sais-je encore. Mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire et perdre complètement de vue l'insertion professionnelle de nos diplômés, auxquels nous nous devons de transmettre, également, une série de compétences, de savoir-faire, leur permettant de prendre une place active dans la société, dans ce que l'on appelle, justement, la vie active. On s'attend à ce qu'un diplômé de médecine puisse exercer le métier de médecin à la satisfaction de ses futurs patients. Pourquoi en serait-il autrement pour les psychologues ? Il ne faut pas perdre de vue que nous parlons d'un Master 2 Professionnel, ce que l'on appelait avant DESS, où le dernier « S » signifie « spécialisé ¹⁰» Bien entendu, le Master proposé n'est pas, comme certains le laissent entendre, un Master de Thérapie Cognitive et Comportementale (TCC), mais un Master de Clinique Cognitive et Comportementale, tout comme, par exemple, le Master de Psychologie du Travail n'est pas un Master DRH ; il n'en reste pas moins que les TCC en constituent l'une des sorties les plus naturelles (mais pas la seule), tout comme les emplois de DRH constituent l'une des sorties les plus fréquentes (mais pas la seule) du Master Travail.

⁹ Voir, en annexe, des lettres de soutien à notre projet (il s'agit d'un échantillon sur les douzaines que nous avons reçues) émanant d'éminents universitaires européens et américains

¹⁰ Cf la note 8.

Nous ne voudrions pas développer davantage cet argumentaire qui est peut-être déjà trop long. On aurait pu parler de l'exigence faite par le code de déontologie de baser les interventions thérapeutiques sur des méthodes et procédés ayant été évalués et ayant prouvé leur efficacité, citer le récent rapport de l'INSERM sur la question et dont les résultats sont on ne peut plus favorables aux TCC, évoquer l'amendement Accoyer visant à réglementer le titre de psychothérapeute pour en empêcher l'usage abusif (*cf.* les plus de 350 « écoles » évoquées plus haut) Mais il nous semble qu'il y a un fait encore plus important à mettre en avant : nos étudiants nous ont fait parvenir une pétition¹¹, signée par plus de 150 d'entre eux parmi les L3 et M1, (donc bien au-delà du nombre d'étudiants directement concernés, et ceci pendant deux années consécutives -donc touchant des étudiants différents-) demandant l'ouverture d'une telle formation. Il me semble que nous ne pouvons pas, nous qui proclamons toujours, à juste titre, travailler dans leur seul intérêt, balayer une telle demande d'un revers de la main, car c'est de leur avenir qu'il s'agit. Nous ne demandons pas son ouverture pour ne pas être différent des autres filières, mais parce que, nous croyons l'avoir montré, il y a une forte demande sociale¹², une réelle possibilité d'insertion professionnelle, une équipe pédagogique compétente prête et un souhait, clairement et massivement exprimé, de la part de nos étudiants, qu'une telle formation leur soit proposée.

Nous souhaiterions qu'à partir de là s'engage un dialogue constructif qui aboutisse à diversifier, à enrichir davantage l'offre que notre département propose à nos étudiants ; d'autant plus que, contrairement à ce qui arrive souvent, il ne s'agit point ici de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » En d'autres termes, l'ouverture d'un parcours « Clinique Cognitive et Comportementale » au sein de la Spécialité « Psychopathologie et Psychologie Clinique » n'enlève rien à personne ; c'est, tout simplement, un « plus » Nous ne voyons donc pas de raison valable de s'y opposer (et nous n'osons pas imaginer qu'il puisse y en avoir d'invouables...)

Pr. L.Fernandez
Pr. E.Freixa i Baqué
(Porteurs du projet)

¹¹ Reproduite en annexe.

¹² En plus de la demande des étudiants, il existe une forte demande de la part des Associations de Patients et de Malades (*cf.* documents annexes)

*Association Picarde de Pratiques
Cognitives et Comportementales*

Centre Hospitalier Ph. Pinel

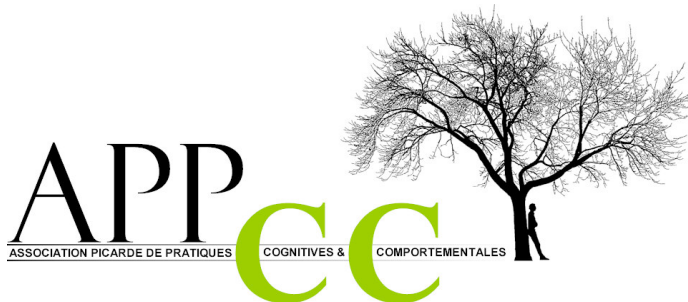
Route de Paris

DURY

80044 AMIENS CEDEX 1

associationappcc@yahoo.com

<http://www.appcc.org>



Mr. Le Président de l'Université de Picardie J. Verne

Amiens, le 25/09/05

Objet : Master Thérapies Cognitives et Comportementales

Monsieur le Président,

Notre association regroupe des psychologues, psychiatres, gériatres, médecins généralistes, enseignants de psychologie et internes de médecine. Elle accueille également des étudiants en psychologie en tant que membres associés. Son but principal est la diffusion des connaissances dans le champ des Thérapies Cognitives et Comportementales (TCC), de la pratique clinique comme de la recherche fondamentale.

Cette association a vu le jour en décembre 2003. Dès sa création, conformément aux buts de l'association, j'ai fait parvenir au Directeur du département de Psychologie un courrier précisant la disponibilité des membres de notre association pour des interventions ou des cours sur ces thérapies.

En février dernier, le Pr E. Freixa i Baqué nous a sollicités afin de constituer une maquette d'enseignement de Master. Nos adhérents ont répondu favorablement à cette demande. Avec l'aide de certains collègues de l'Association Française de Thérapies Cognitives et Comportementales (AFTCC) qui ont proposé quelques cours qu'ils donnent au sein de cette association, nous avons été en mesure de proposer un ensemble de 120 heures de cours, auxquelles peuvent s'ajouter 30 heures prises en charge par deux enseignants de la faculté de psychologie de votre université. Notre souci a été de proposer un ensemble relevant de la plus grande unité pédagogique possible ; nous avons également prévu des lieux de stage pour 10 étudiants. Cette maquette aborde des domaines variés du champ d'application des TCC (troubles anxieux et dépressifs, schizophrénie, troubles chez l'enfant, démences...) et de leurs méthodes (relaxation, techniques d'entretien, analyses fonctionnelles) et vise à former des professionnels pouvant exercer comme psychologues dès la fin de leur formation.

Ces modèles thérapeutiques reçoivent depuis plusieurs années un intérêt grandissant, de la part du public ainsi que des professionnels de la santé mentale. Cet intérêt se manifeste par un nombre important de professionnels, psychologues et psychiatres notamment, souhaitant se former à ces techniques, par la demande des patients, ainsi que par une plus forte médiatisation auprès du grand public comme des professionnels. La présence des TCC parmi les trois modèles psychothérapeutiques évalués dans le récent rapport de l'INSERM (2004) souligne également cet intérêt. Au niveau régional, nous avons organisé un colloque en novembre 2004 qui a regroupé 150 personnes dont une moitié de professionnels, l'autre d'étudiants. Nous préparons actuellement notre deuxième colloque qui se tiendra en novembre prochain.

Nous pensons que l'ouverture d'une formation de ce type au sein de l'Université de Picardie Jules Verne permettrait de contribuer au développement de l'UPJV, à laquelle beaucoup parmi nous sont attachés pour y avoir étudié ou enseigné. Nous avons connaissance des démarches entreprises actuellement par le Pr E. Freixa i Baqué en vue de l'ouverture d'une telle formation, et nous tenons par la présente, à signifier notre soutien à ces démarches.

Conscients de l'aide que vous pouvez apporter à ce projet, nous vous sollicitons afin que vous en étudiez la faisabilité au sein de votre université. Je reste évidemment à votre entière disposition pour vous présenter ou vous transmettre la maquette de cette formation si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détail.

Vous remerciant de prendre en considération notre proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

JL MONESTES
Président de l'APPCC

To: president@u-picardie.fr,
esteve freixa i baqué <esteve.freixa@u-picardie.fr>
Subject: Soutien au Pr. Freixa i Baqué et au M2
TCC

Monsieur le Président,

Par ses quelques lignes, je veux vous signifier mon soutien au projet, de notre collègue le Professeur Freixa i Baqué, d'ouverture d'un M2 spécialisé en TCC. Je ne reviendrai pas sur les polémiques actuelles pouvant exister entre la psychanalyse et les approches scientifiques de la pathologie, je ne ferai que vous citer les cinq arguments qui me semblent incontournables :

- la lecture internationale sur la psychopathologie et les psychothérapies n'existe plus que sur des approches scientifiques et principalement sur les TCC, il n'y a encore que la France qui soit en retard à ce niveau

- depuis plus de vingt ans nous formons à Lille 3 des psychologues spécialisés en TCC ; selon mes derniers renseignements nous étions encore la formation qui offrait le plus de débouchés à ses étudiants sur notre université, et nous avons des demandes constantes de recruteurs pour les psychologues issus de notre formation

- nous avons encore eu cette année des demandes motivés d'étudiants de toute la France pour rejoindre notre formation car il n'en trouve pas ailleurs, mais nous ne pouvons accepter tous les bons dossiers faute de place

- l'ouverture d'un M2 spécialisé en TCC à Amiens serait l'occasion de mettre en place, dans un futur très proche des collaborations très actives entre nos départements de psychologie et nos laboratoires de recherche

- la demande la plus importante est sans doute celle des patients pour lesquels nous formons des psychologues, qui de plus en plus se renseignent sur les différentes thérapies et réclament des soins adaptés... alors que je ne pratique ni en libéral ni en clinique, des patients arrivent à trouver mon numéro de téléphone, et j'ai chez moi au moins cinq demandes de rendez-vous par semaine que je renvoie vers des spécialistes... et parmi ces demandes certaines concernent des personnes de la Somme, près à venir sur Lille pour trouver des thérapeutes formés aux TCC

Vous ne le savez peut être pas, mais l'attitude thérapeutique en TCC est fondée sur l'humilité du thérapeute et l'évaluation de l'efficacité de ses méthodes, aussi c'est avec cette humilité, mais aussi se sentiment de ne pas être dans l'erreur que je vous demande d'envisager favorablement ce projet d'ouverture d'un M2 TCC sur Amiens qui ferait, avec les autres formations qui tiennent d'autres approches, du Nord de Paris la région de France la plus à la pointe des psychothérapies.

Très respectueusement,

Stéphane Rusinek

Professeur de Psychologie à l'Université de Lille 3

Responsable du DU TECC (Thérapies Emotionnelles Comportementales et Cognitives)

Intervenant dans le Master 2 PICESS (Option TECC)

A l'attention des membres de la Commission Pédagogique du Département de Psychologie de
l'Université de Picardie

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier pour vous faire part de ma profonde déception après le refus de la Commission Pédagogique du Département de Psychologie d'ouvrir une spécialité Thérapies Cognitives et Comportementales attenante au Master 2 Professionnel "Développement et Fonctionnement de la Personne" (DFP). Ma déception s'est accrue très récemment à la lecture de la "Lettre ouverte aux étudiants entrant en Master 1 de Psychologie" rédigée par Monsieur Freixa, et dans laquelle les raisons de ce refus sont exposées. Cependant, dans l'attente d'une confirmation de la version relatée par Monsieur Freixa qui émanerait des membres de la commission, je ne discuterai pas ici de ces raisons qui me semblent, si elles s'avéraient exactes, difficiles à accepter pour un étudiant.

Je souhaiterais en revanche, si vous m'y autorisez, présenter les raisons précises de ma déception consécutive à la décision prise par la commission. Et c'est en tant qu'étudiant et futur professionnel que je m'exprimerai.

Je viens d'achever, en juin 2005, un Master 2 Professionnel "Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence et Analyse Appliquée du Comportement" à l'Université de Lille 3, après avoir obtenu DEUG, Licence, Maîtrise et DEA à l'Université de Picardie. Cette 5ème année correspond à une formation professionnelle de psychologue et a pour spécificité, outre de traiter de l'enfance et de l'adolescence, de proposer à ses étudiants un enseignement théorique et pratique dans le domaine des thérapies comportementales (analyse appliquée du comportement). Lorsqu'une étudiante de première année m'a demandé récemment, à l'occasion d'une présentation de l'activité de doctorant dans le cadre du module "Les métiers de la psychologie" (je suis en effet également doctorant en psychologie expérimentale à Amiens, comme vous le savez probablement), pourquoi j'étais parti à Lille, je lui ai répondu simplement "parce qu'il n'y a pas de Master 2 Professionnel qui forme aux thérapies comportementales à l'Université de Picardie".

Je puis vous dire que j'ai espéré toute cette année universitaire (2004-2005) être le dernier étudiant picard à devoir aller me former ailleurs afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier de psychologue spécialisé en thérapies comportementales. Cette année m'a en effet coûté très cher. J'ai fait le choix de me déplacer chaque jour de cours à Lille en train, et même avec les aides du Conseil Régional, le prix de l'abonnement reste très élevé. De plus, toute personne qui connaît la ligne SNCF Amiens-Lille sait combien la durée du trajet est importante en comparaison du kilométrage à effectuer (il n'existe en effet pratiquement que des TER sur cette ligne); il reste ensuite une vingtaine de minutes de métro et de marche jusqu'à l'université. Au total, si l'on compte également le trajet pour se rendre à la gare d'Amiens, le temps passé dans les transports est en moyenne de 2 heures aller et 2 heures retour, avec des cours débutant à 9 heures et finissant à 18 heures. Et cela, durant 12 semaines (5, voire 6 jours par semaine).

J'aurais pu faire le choix de prendre un logement à Lille, mais le coût d'une location dépasse évidemment de loin celui d'un abonnement de train. C'est pourtant ce qu'a fait une de mes collègues; amiénoise, elle suivait également cette formation "parce qu'il n'y a pas de Master 2 professionnel qui forme aux thérapies comportementales à l'Université de Picardie". Cette personne a du prendre un congé d'un an non payé du travail qu'elle effectuait à Amiens depuis plusieurs années pour payer ses études, abandonnant ainsi toute source de revenus et comptant presque uniquement sur ses économies passées (difficile en effet de travailler à Amiens, de loger et de suivre des cours à Lille - sans compter, bien entendu les stages), alors qu'elle aurait pu conserver son travail et suivre la formation en Master si les deux se trouvaient dans la même ville.

Ces considérations matérielles ne vous sont pas ici infligées à seule fin d'attirer une quelconque compassion à l'égard des difficultés que ma collègue et moi avons rencontrées. Après tout, si nous avons obtenu notre diplôme, c'est que c'était faisable, pourrait-on dire. L'importance de ces éléments financiers me semble plus claire si l'on considère la faisabilité d'une telle entreprise à

une échelle plus large. Ma collègue et moi avons tout deux bénéficié, à des degrés divers, d'un soutien financier de la part de nos proches et des économies passées nous ont permis de gérer les dépenses exceptionnelles de cette année de formation. Je sais que bon nombre de mes collègues n'ont pas, et n'auront jamais, cette chance. Ces collègues sont des étudiants qui possèdent un diplôme de Maîtrise ou Master 1 en psychologie expérimentale de l'Université de Picardie, qui contient, comme vous le savez, des enseignements de psychologie comportementale. Tout au long de l'année, j'ai fait part de mon expérience très satisfaisante à Lille à mes collègues intéressés par une formation professionnelle en thérapies comportementales. La quasi totalité d'entre eux s'est montrée intéressée par la possibilité de compléter enfin leur formation à Lille, reconnaissant toutefois ne pas avoir les moyens financiers de déménager à Lille ou d'effectuer les trajets chaque jour (surtout si cela impliquait de réduire fortement les chances d'exercer une activité professionnelle en parallèle).

Il est vrai que l'année de Master 2 Professionnel est particulièrement impitoyable pour les étudiants qui n'ont pas de réserve financière. Il faut suivre des cours, effectuer des stages (à Lille : 18 semaines minimum) et terminer les travaux de recherche en un an. Sur ce point, on pourrait considérer que mes collègues ne parviendraient pas à "suivre" financièrement, même avec une formation dispensée à Amiens. Pourtant, plusieurs de mes collègues de Lille exerçaient une activité professionnelle en parallèle et ont réussi à obtenir leur diplôme (mais ils avaient l'avantage d'avoir tout à domicile, en quelque sorte).

Bien entendu, ces remarques seraient totalement vaines si la possibilité d'offrir une formation en thérapies comportementales et cognitives à l'Université de Picardie n'existait pas. Ce serait simplement un constat d'impuissance. Mais tel n'est pas le cas, puisqu'un projet complet vous a été proposé, projet que vous avez refusé.

Ma déception n'est pas seulement provoquée par le fait que les étudiants picards qui manquent de ressources financières ne pourront (toujours) pas suivre une formation en thérapies cognitives et comportementales à Amiens. Je me souviens que, lors d'un cours de maîtrise, alors que de nombreux étudiants manifestaient leur grande inquiétude de ne pas être acceptés en DESS, Monsieur Czernasty fit remarquer que les places en DESS (ou Master 2) existaient pour presque tous, mais qu'il fallait savoir être mobile, c'est-à-dire, ne pas se contenter de postuler dans l'université qui nous accueille depuis la première année, mais de proposer une candidature aussi ailleurs en France. Je suis personnellement entièrement d'accord avec cette remarque. Outre mon année passée à Lille, j'ai également effectué une année à l'université de Chambéry il y a quelques années et j'ai beaucoup apprécié de voir comment les choses se passaient en dehors d'Amiens. Il faut cependant préciser que Monsieur Czernasty s'adressait alors principalement à des étudiants qui se destinaient à la neuropsychologie ou à ce que l'on appelle généralement la "patho-clinique" (ce terme me semble dénué de sens dans la mesure où les neuropsychologues et les psychologues comportementalistes sont également cliniciens et que, comme tout clinicien, ils travaillent avec des patients souffrant de pathologie), or, l'offre de formation à l'échelle nationale pour ces spécialités est très importante (pour la patho-clinique) et correcte (pour la neuropsychologie). La mobilité conseillée par Monsieur Czernasty me semblait donc pertinente. En revanche, pour la formation en thérapies comportementales et cognitives, nous sommes très loin d'une telle offre. Concrètement, il existe deux masters professionnels qui proposent une formation de ce type. Dans notre malheur, pourrait-on dire, il se trouve que ces formations sont dispensées relativement près d'Amiens, soit à Lille toutes les deux : le master "analyse appliquée du comportement" et le Master "Psychologie des Interventions Cognitivo-Comportementales, Educatives et Sociales" qui traite davantage de l'adulte, et propose une formation peut-être plus cognitiviste que comportementaliste. Mais deux formations, cela reste très faible, surtout si l'on tient compte du fait que les étudiants de Lille, qui ont un parcours forcément plus en adéquation avec les attentes du jury d'admission, sont nombreux à postuler. Il semble très difficile à ces deux masters d'accueillir chaque année tous les étudiants d'Amiens (nous étions deux, cette année, pour une promotion bien remplie d'étudiants de Lille; en accepteraient-ils 10 ou 15 ?)

Une fois encore, si la possibilité d'offrir une formation en thérapies comportementales et cognitives était inexistante à l'Université de Picardie, ces dernières remarques ne traduiraient que mon sentiment de *regret*, et non de *déception*.

Malgré tout, il reste aux étudiants picards qui ont le même profil que moi, c'est-à-dire, qui souhaitent se former aux thérapies comportementales et exercer en tant que psychologue plusieurs possibilités alternatives à un Master 2 Professionnel TCC. L'argument a souvent été donné aux étudiants : il faut suivre une formation en "patho-clinique" et se spécialiser ensuite dans un DU ou à

l'AFTCC. L'idée selon laquelle les thérapies comportementales et cognitives, issues de la recherche en psychologie comportementale et cognitive, seraient une sous-branche de la "patho-clinique" qui, en France, se situe dans le courant psychanalytique comme chacun le sait, est assez curieuse. Proposer aux étudiants de se spécialiser à la méthodologie thérapeutique issue du paradigme théorique auquel ils appartiennent après avoir suivi une formation à la méthodologie thérapeutique issue d'un autre paradigme est étrange. Cela ne signifie pas que les formations dispensées par les DU de TCC (pas très nombreux non plus, il faut le dire) ou l'AFTCC ne soient pas de qualité. Mais le Master 2 Professionnel est censé former les étudiants à devenir psychologue. Diplôme obtenu, ils doivent pouvoir exercer leur métier correctement, et les patients leur faire confiance car les thérapeutes qu'ils ont en face d'eux, aussi jeunes et peu expérimentés soient-ils, ont suivi une formation professionnelle complète. Ensuite, l'expérience et le suivi de formations complémentaires à partir d'un choix *délibéré* ne pourront qu'accroître les compétences du psychologue.

J'ajoute que la formation qui m'a été dispensée à Lille sous forme de 400 heures environ et de 3 stages d'une durée totale et minimale de 18 semaines ne me semble pas comparable avec une spécialisation proposée en DU. Je ne suis pas certain que les étudiants qui suivent une formation en Master 2 Professionnel spécialisé neuropsychologie se contenteraient si facilement, maintenant que l'offre est plus large que dans le passé, d'une formation complémentaire après avoir suivi un Master 2 "patho-clinique".

Enfin, je voudrais terminer cet exposé en apportant une précision qui me semble importante. Les étudiants qui ont suivi une maîtrise "psychologie expérimentale" ou son équivalent actuel en Master 1 sont souvent classés bien vite dans la catégorie futur chercheur. A l'université de Picardie, l'appellation de psychologie expérimentale (tout comme je l'ai dit plus haut pour la "patho-clinique") n'a guère de sens à mon avis. D'abord, les étudiants qui s'orientent vers la neuropsychologie ou le développement (et même la psychologie du travail et la psychologie sociale) réalisent des travaux de recherche en employant la méthode expérimentale. De ce fait, ils sont aussi "en psychologie expérimentale". Ce qui fait la spécificité des étudiants de "psychologie expérimentale" réside en fait dans les enseignements et le travail de recherche et de stage, qui se situent dans l'approche comportementale et/ou cognitive (pourtant, la psychologie du développement, la neuropsychologie, la psychologie du travail et la psychologie sociale peuvent se situer dans une approche comportementale, cognitive, ou autre. Mais ce n'est pas le point le plus important ici). De ce fait, les étudiants de "psychologie expérimentale", qu'on devrait plutôt appeler "psychologie cognitive et comportementale", pour reprendre les termes de Monsieur Freixa dans sa lettre aux étudiants de M1, acquièrent durant cette année de formation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la formation ultérieure aux thérapies cognitives et comportementales. La question qui est souvent posée est de savoir si les étudiants sortant de M1 "psychologie expérimentale" sont aptes à suivre une formation professionnelle de psychologue. Et la réponse souvent apportée est non, considérant que ceux-ci ne sont capables que d'exercer en recherche fondamentale et qu'ils n'ont aucune compétence en matière clinique.

Mon acceptation au sein du Master 2 Professionnel de Lille et ma réussite à ce diplôme, ainsi que celle de ma collègue amiénoise montrent, je pense, que les étudiants de M1 de "psychologie expérimentale" formés à l'Université de Picardie sont tout à fait aptes à suivre ensuite une formation professionnelle de psychologue (en l'occurrence, spécialisée en thérapies cognitives et comportementales).

Voici en quelques pages, les raisons de ma déception suite à votre refus d'ouvrir une spécialité Thérapies Cognitives et Comportementales en Master 2 Professionnel à l'Université de Picardie. Cette démarche est dépourvue d'intérêt personnel dans la mesure où je n'aurais pas été concerné en tant qu'étudiant par cette formation, si elle avait ouvert cette année. J'espère simplement avoir apporté quelques éléments supplémentaires à la commission pédagogique, dans l'éventualité d'une nouvelle prise de décision à ce sujet.

J'ajoute que la démarche de m'adresser à vous est personnelle, et vous pouvez constater que Monsieur Freixa, porteur du projet qui vous a été soumis, fait partie de la liste des destinataires de ce courrier, en tant que membre de la Commission Pédagogique, et qu'il découvre ces lignes en même temps que chacun des membres de cette commission.

En m'adressant à vous, je cours davantage de risques que je ne peux espérer de récompense, et j'espère que vous recevrez bien ce courrier comme une lettre de déception mais aussi de réflexion.

Respectueusement,

Matthieu Villatte

M. le Professeur Gilles DEMAILLY
Président de l'Université de Picardie
Présidence / Campus UPJV
Chemin du Thil
F - 80025 AMIENS Cedex 1

Monsieur le Président,

Je m'autorise des liens que j'entretiens depuis de longues années avec mes collègues français, tant dans les universités que dans les institutions de recherche, pour intervenir dans un problème qui a surgi récemment dans le Département de Psychologie de l'Université de Picardie, l'échec de la mise sur pied d'un programme de Master professionnel préparant les étudiants à la pratique des interventions dans l'orientation cognitivo-comportementale. Les raisons de cet échec sont tout à fait étrangères à l'intérêt des étudiants, au souci de rayonnement de l'Université, et plus encore à la responsabilité des enseignants en psychologie face à une demande d'un large éventail de personne souffrant de problèmes psychologiques. Les raisons sont, hélas, d'ordre idéologique et conflictuel, un débat d'idée ayant ici dégénéré en querelle personnelle peu digne d'universitaires.

Je ne reprendrai pas ici le détail de l'affaire ni les arguments que vous aura exposé le Professeur Freixa i Baqué, principal promoteur de ce programme. Je voudrais seulement insister sur les quelques points suivants;

- Vue de l'étranger, où de façon très générale la formation des psychologues englobe une variété d'approches aux applications qui reflète à la fois la diversité des problèmes humains à traiter et les incertitudes d'une discipline qui ne peut se targuer d'une assise scientifique définitivement établie en vérité unique, l'affaire en cause fait apparaître, une fois de plus, la rigidité et l'intolérance de certains adeptes d'écoles psychanalytiques qui exercent une emprise injustifiée sur la psychiatrie et la psychologie clinique françaises. Il ne s'agit pas là d'un "exception française" où la France maintiendrait vivante une flamme que des forces maléfiques auraient éteinte ailleurs, mais d'un anachronisme curieux au vu des évidences, qui serait plaisant, s'il ne mettait en jeu un grand nombre de personnes qui méritent une aide appropriée à leur cas. Un véritable éclectisme dans la formation des psychologues s'impose non seulement dans l'esprit traditionnel de l'université, mais encore au plan déontologique/
- L'évolution actuelle de l'université stimule entre institutions d'enseignement supérieur une concurrence fructueuse. L'UPJV ne peut que tirer un surcroît de rayonnement de l'ouverture d'une nouvelle filière, devenue tout à fait habituelle à l'étranger, mais qui, en France, ne s'offre au choix des étudiants que dans quelques universités.
- Les psychologues praticiens, comme les médecins généralistes, restent dans leur grande majorité actifs dans leur région. L'ouverture rapide la filière projetée donnerait à votre

université une nouvelle occasion de développer son apport à la Picardie.

J'ose espérer que des moyens seront trouvés pour revenir sur la décision de ne pas ouvrir la filière projetée.

Je me tiens à votre disposition pour apporter à cet affaire tout complément d'information qui vous paraîtrait utile et vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de ma haute considération.

Marc Richelle

Dr HC Université de Lille 3 - Charles de Gaulle

Dear Dr. Gilles DEMAILLY

We learned of the difficulties that our colleague, Dr. Freixa i Baqué, is meeting within the psychology department of your university in trying to implement a Master's Program in cognitive-behavioral therapy. We also know that France, like Argentina, remains a puzzling exception in the field of mental-health training. You are certainly aware of the bad press that French psychology received in first-world countries. Recently, a report from the prestigious Inserm institute (a report asserting for the first time in France what the international community has been knowing for decades, namely, that cognitive-behavioral therapies are more effective than psychoanalysis) was withdrawn from the official web site of the State Department of Health. This shameful episode has reinforced the bad reputation of French psychology to the point that the preeminent journal *Science* (whose prestige and influence you, as a scientist, cannot ignore) published a brief note on the scandal.

You now have the opportunity to affect the course of events in your University (following the University of Lille, with which yours could share the honor of pioneering this movement) and thereby change the image of French psychology within the international scientific community.

We know and trust Dr Freixa i Baqué, an active member of the international behavioral community. With his colleague Dr. Sokolowski, he is one of the few representatives from your country to attend international meetings of behavior analysis, and they helped organize the *Fourth European Meeting for the Experimental Analysis of Behavior* in 2000 in your own university. Following his call for assistance, we are signing this open letter from all parts of the world, and will give to the actions you wish to take all of the attention that they deserve.

Respectfully yours,

Julie S. Vargas, Ph. D.
President of the B. F. Skinner Foundation

Chers parents,

**FRANCIS
PERRIN**



Nous allons vous épargner le discours récurrent de notre parcours.

Il ne diffère pas beaucoup du vôtre. Nos histoires se croisent et se ressemblent, malheureusement.

Nous allons plutôt vous parler de L'ABA. La prise en charge de Louis a changé sa vie et celle de notre famille. Louis était un enfant atteint d'autisme, envahi par les stéréotypies et les écholalies. Il montrait beaucoup de troubles du comportement. Les premières séances ont été difficiles. Peut-être plus pour nous que pour Louis. Lui qui ne pleurait jamais se transformait soudain en une boule de nerfs difficilement contrôlable. Les intervenants avaient pour premier objectif la parole. Le voici assis à son bureau essayant de reproduire le son MMM. Les crises de Louis étaient alors spectaculaires. Nous désapprouvions parfois les psychologues, nous nous posions beaucoup de questions. Rapidement, le son MMM est sorti. Les crises s'espaçaient jusqu'à disparaître.

Notre joie était immense d'entendre Louis imiter pour la première fois et de le voir si fier de lui. Dès lors chacune de ces « premières fois » créait l'événement. Le poids du handicap et le désespoir sont devenus dérisoires faisant place à l'espoir. Ce fameux espoir, nous l'avons toujours gardé, mais nous n'avons aucun moyen d'agir seuls, nous devons être aidés par des professionnels. Nous avons tous beaucoup travaillé : Louis le premier, puis nous ses parents, ses frères et sœurs et quelques personnes exceptionnelles de notre entourage.

Il s'agit d'un travail commun pour sauver l'ENFANT. Ce n'est pas toujours facile, nous devons souvent nous remettre en question, réfléchir ensemble, parents et éducateurs. Ce travail serait évidemment impossible sans supervision ; ce regard extérieur est indispensable. Nous formons une vraie équipe. Notre intérêt commun est toujours l'ENFANT.

Il n'en est pas de même pour les autorités. De rendez-vous en rendez-vous, nous nous apercevons que notre traitement n'est pas compris. Les mentalités ont certes évolué et les ministres Xavier Bertrand et Philippe Bas, que nous avons rencontrés, ne remettent absolument pas en cause l'ABA. Ils ont connaissance des résultats.

Le problème est beaucoup plus profond : en France, il semble inconcevable de traiter un enfant atteint d'autisme sans médicalisation. C'est à dire que les enfants reçoivent des soins, bien que souvent ils n'en aient aucun besoin. Les médicaments sont prescrits à

tort et à travers par des généralistes ou des pédiatres non avertis. C'est pour cela que quotidiennement, nous nous battons. Et croyez-nous, c'est ce que nous avons eu de plus complexe à faire dans notre vie. Nous ne cherchons pas à militer mais nous voulons simplement informer et prévenir.

Le temps est compté, nous savons à quel point la précocité de la prise en charge est déterminante. Il ne suffit pas de dire que l'ABA existe, il ne suffit pas non plus de s'improviser « professionnel de l'analyse du comportement » ou de proposer des méthodes éducatives sans fondement théorique. Il est impératif aujourd'hui de comprendre qu'il s'agit de la seule discipline ayant donnée des résultats scientifiquement prouvés et répliqués dans le monde entier. Il faut donc que l'État français donne des moyens financiers pour former un plus grand nombre de psychologues. Nos forces doivent être unies pour faire comprendre que NOS ENFANTS ont aussi droit à un avenir.

Aujourd'hui, Louis, après un an et demi de traitement, devient autonome, grâce à Maud, Olivier, Marielle, Stéphanie, Angélique, Justine, Vanessa et Lucie...A tous les étudiants du Master de Lille 3, merci pour votre investissement.

MERCI Vinca Rivière. Elle est le lien entre nous tous et actuellement la professionnelle la plus qualifiée dans l'analyse appliquée du comportement.

Gersende et Francis PERRIN

*LETTRE OUVERTE À L'UNIVERSITE
DEPARTEMENTS DE PSYCHOLOGIE*

**ASSOCIATION FRANÇAISE DE PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES OBSESSIONNELS
ET COMPULSIFS**

Plusieurs grands courants théoriques suscitent des méthodes et pratiques pour soulager et soigner la souffrance psychique, dont l'Université française ne tient pas compte dans les enseignements qu'elle dispense actuellement.

Cette situation constitue un manquement grave qui implique tous les membres des départements : les enseignants-chercheurs de la psychologie du développement, du travail, de la santé, de la psychologie sociale et cognitive, permettent également, par négligence ou indifférence, à un seul courant théorique de s'exprimer ou de dominer en psychologie clinique dans les enseignements à l'Université.

Ce monopole est pour nous insupportable, car il verrouille totalement la pratique et l'évolution des soins psychothérapeutiques.

La théorie analytique n'est pas la seule démarche possible, les psychothérapies analytiques et psychanalyses ne sont pas les seuls moyens psychothérapeutiques possibles. D'autres approches existent pour ceux et celles qui souffrent parfois lourdement au quotidien.

Par notre action sur le terrain, nous connaissons l'importance de la formation des thérapeutes, de leur capacité à cerner des états parfois très douloureux, et à mettre en place des moyens thérapeutiques adaptés pour améliorer la situation d'enfants, d'adolescents, d'hommes et de femmes, de tous âges souffrant de troubles mentaux.

Nul ne détient « LA » vérité et tout enseignement théorique se doit d'être multiple, ouvert aux différents courants et à leurs moyens d'action : psychanalyse, psychothérapie d'inspiration analytique, thérapie comportementale et cognitive, thérapie familiale... Toutes ces pratiques peuvent être utiles aux patients, et à leur entourage.

Diversifier l'enseignement, hors des idées reçues et des querelles de chapelle, est une nécessité absolue et urgente.

L'Université, serait-elle uniquement faite par et pour les universitaires ? Pourquoi est-elle si déconnectée du terrain ?

Les commissions de recrutement des enseignants-chercheurs ont une responsabilité importante pour l'avenir des soins en France. L'enseignement à l'Université se doit d'être suffisamment ouvert et éclairé pour que les étudiants psychologues cliniciens puissent appréhender et connaître toutes les pratiques, méthodes et théories, de façon responsable et critique, sans être aiguillés ou influencés par omission ou dénigrement, voire par désinformation.

Vous avez l'espace des soins entre vos mains, l'expression du code de déontologie des psychologues au bout de votre plume et de votre conscience [1]. Nous souhaitons seulement l'équité, la transparence et les échanges pour les patients et leur entourage.

Nous espérons que l'ensemble des membres des départements de psychologie reçoivent avec bienveillance et ouverture notre appel et l'approuvent rapidement dans les faits.

Christophe Demonfaucon, pdt. AFTOC

- 1) Code de déontologie des psychologues, article 28 : « L'enseignement présente les différents champs d'étude de la psychologie, ainsi que la pluralité des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques, dans un souci de mise en perspective et confrontation critique. Il bannit nécessairement l'endoctrinement et le sectarisme ».

**ASSOCIATION FRANCAISE DE PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES OBSESSIONNELS
ET COMPULSIFS**

Siège social : 1 rue Aristide Maillol 75015 PARIS

Adresse administrative et postale : 12, route de Versailles 78117 CHATEAUFORT

TEL : 01.39.56.67.22

Association loi 1901.

Evelyne Friedel*Présidente d'Autisme France**Avocat au Barreau de Paris**Docteur en droit***A l'attention du Président de l'UPJV**

Monsieur le Président,

Nous avons appris les difficultés que Monsieur le Professeur E. Freixa i Baqué rencontre, au sein du Département de Psychologie de votre Université, à l'ouverture d'un parcours de formation (M2 Professionnel) en Sciences du Comportement, centré sur les thérapies cognitivo-comportementales (TCC)¹.

Nous avons cru comprendre que les réticences, les blocages, sont d'ordre purement idéologique (voire, affaire de personnes), venant du camp des tenants de l'exclusivité de la psychanalyse comme seul paradigme légitime pour la formation des futurs psychologues cliniciens. Or, vous n'ignorez pas que, depuis quelques décennies, d'autres paradigmes épistémologiques, issus d'approches plus scientifiques, ont vu le jour, ont démontré leur efficacité, leur supériorité même (*cf.* le récent rapport de l'Inserm) et ont fini par être adoptés par la plupart des professionnels de ce qui est convenu d'appeler « la santé mentale » dans tous les pays du monde, à l'exception notable de l'Argentine et, justement, la France, où la psychanalyse jouit encore d'un grand prestige. Et vous n'ignorez non plus que, depuis quelque temps, plusieurs ouvrages critiques de la Psychanalyse, sérieux et très bien documentés, sont parus en France ; le dernier en date (*Le livre noir de la psychanalyse*), sorti le 1er septembre, ayant provoqué un grand débat national dont s'est fait écho, parfois même en couverture, la grande presse nationale. Ce débat oppose justement les psychanalystes aux tenants des TCC. On peut donc dire que les tensions surgies dans le Département de Psychologie de votre Université ne sont qu'un reflet, qu'un épisode de ce grand débat national touchant à la santé mentale et à la formation de ceux qui se destinent à s'y consacrer.

Votre université se trouve donc sous les feux de l'actualité, au cœur d'un débat important dont l'issue n'est pas anodine.

Nous ne comprendrions donc pas que vous ne saisissiez pas l'opportunité qui vous est offerte d'élargir la palette de vos formations à un courant qui a un avenir grand ouvert devant lui, qui est réclamé à la fois par les propres étudiants (nous avons cru comprendre qu'ils ont massivement signé une pétition), par les associations de patients, (il semblerait que certaines vous ont écrit) et dont notre pays a grand besoin étant donné le retard cumulé. D'autant plus que le projet qui vous est proposé est prêt à démarrer (lieux de stage y compris !), porté par une étroite collaboration entre enseignants universitaires et professionnels de terrain regroupés au sein de l'Association Picarde de Pratiques Cognitives et Comportementales (APPCC) solidement implantée dans la région. C'est une chance pour votre université que cette offre puisse être proposée aux étudiants. Très peu de nos universités offrent, à l'heure actuelle, une telle formation (et encore, parfois il ne s'agit que d'un DU). L'UPJV pourrait donc jouer un rôle pionnier, d'avant-garde, et se positionner avantageusement dans l'échiquier national au moment où la concurrence entre

¹ A ne pas confondre avec la psychologie cognitive « classique », qui fait plutôt partie de ce qu'on appelle les

« sciences cognitives » et qui n'a pas la moindre visée thérapeutique.

établissements, l'émergence des « Pôles d'excellence », que cela nous plaise ou pas, sont on ne peut plus à l'ordre du jour. Vous avez tout à y gagner !

On comprendrait encore moins la persistance de ce blocage à l'heure où tout en chacun s'accorde à fustiger toute sorte de pensée unique, d'exclusivité, de discrimination, surtout au sein de l'Université, institution par excellence où la diversité est de mise, où la confrontation des paradigmes est source de progrès, où toute forme de censure idéologique serait contraire à sa tradition séculaire d'ouverture d'esprit, de tolérance et d'innovation ; alors même que le code de déontologie exige la diversité des perspectives théoriques et l'accès aux connaissances récentes.

C'est pourquoi nous soutenons sans réserve le projet d'ouverture d'un parcours de formation en Sciences du Comportement, centré sur les thérapies cognitivo-comportementales (TCC).

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Evelyne Friedel

Présidente d'Autisme France
Avocat au Barreau de Paris
Docteur en droit

Étudiants en Psychologie à Amiens, il nous est possible, en 2^{ème} année de Master, de choisir parmi diverses filières telles la psychopathologie, la psychologie clinique, la psychologie sociale, la psychologie du travail, la psychologie du développement et la neuropsychologie, dans le parcours professionnalisant.

Malheureusement, parmi cette liste ne figure pas la psychologie expérimentale. Nous ne comprenons pas pourquoi cette possibilité ne nous est pas offerte, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, ce courant se développe en France avec succès, notamment à travers les thérapies cognitivo-comportementales, dont l'efficacité a été reconnue (voir à ce propos le rapport de l'INSERM en 2004). Dans ce secteur en expansion, la demande de prise en charge est massive, supérieure à l'offre même, puisque l'attente pour débiter une thérapie peut aller jusqu'à deux années.

La maquette actuelle ne nous permet pas, en tant qu'étudiant, d'accéder à cette formation professionnelle. L'objet de notre requête est ici l'apparition d'un parcours de psychologie expérimentale complet, et non limité à une 1^{ère} année de Master comme c'est le cas actuellement, nous permettant une plus grande liberté de choix. La psychologie expérimentale, à travers notamment le cognitivisme et le béhaviorisme, nous intéresse et devrait être présente au même titre que les autres disciplines dans l'offre de formation de la faculté des sciences humaines et sociales d'Amiens.

Le nombre d'étudiants intéressés, les débouchés professionnels, ainsi que la pluridisciplinarité prônée à la faculté justifient la possibilité d'avoir une formation professionnelle incluant pleinement, jusqu'au diplôme final, la psychologie expérimentale, cognitive comme comportementale. Le succès du récent colloque de l'APPCC auprès des étudiants -bon nombre d'entre nous n'ont pu s'y rendre faute de places disponibles- démontre bien l'intérêt porté à cette discipline.

En signant ce document, nous, élèves de Psychologie à l'Université de Picardie Jules Verne, demandons l'ouverture d'un Master II professionnel de psychologie expérimentale, permettant notamment une formation aux thérapies cognitivo-comportementales.

Lettre des étudiants au Conseil de Gestion

Cette lettre a été rédigée à titre personnel, par les étudiants de Master de psychologie option expérimentation ; elle n'engage qu'eux mais on peut supposer qu'elle reflète également l'opinion de nombre de nos collègues de Master, mais également de licence, tant les pétitions en faveur de l'ouverture du M2 parcours expérimental ont reçu de signatures.

Nous nous considérons victimes de la guerre idéologique qui fait rage au sein de la communauté des psychologues.

Le débat sur les différentes orientations est certes légitime, mais il ne doit pas dépasser le cadre du débat d'idée nécessaire et constructif pour toute discipline.

Et pourtant, c'est ce qui est en train de se passer ici, puisque, des étudiants souhaitant se former à un aspect de la psychologie reconnue en tant que telle depuis des années, et reposant sur des bases et des principes tout aussi solides et indiscutables que les autres orientations, se voient refuser ce droit sans aucune justification valable depuis des années.

L'idée d'un parcours comportementaliste est-elle insupportable à ce point pour certaines personnes ?

Il faut bien comprendre, que ce qui est en jeu ici, n'est pas de savoir qui a raison des comportementalistes, cognitivistes, psychanalystes ou autres, mais bel et bien l'avenir de plusieurs dizaines d'étudiants, qui ne veulent plus faire les frais d'une querelle qui ne doit pas avoir place dans un conseil d'administration.

Ne perdons pas de vue que le but premier de l'université est de permettre l'accès au savoir au plus grand nombre.

Il n'y a pas beaucoup d'université en France qui proposent cette formation alors pourquoi ne pas offrir cette possibilité à Amiens ? Surtout que nous avons d'excellents professeurs capables de nous offrir une formation de qualité dans un domaine qui en a cruellement besoin.

Cette possibilité permettrait à l'upjv d'Amiens d'obtenir une plus grande notoriété en tant que novatrice, une moins grande attente pour les patients, qui doivent à ce jour attendre en moyenne six mois avant de pouvoir consulter, faute de pénurie de spécialistes compétents, et ainsi, on éviterait la recrudescence de « pseudo comportementalistes » autodidactes.

Cette spécialité dont on parle de plus en plus a prouvé son efficacité dans de nombreux domaines comme la prise en charge de population dépendant, les TOC, phobies, psychoses, troubles du comportement... ; et est applicable dans toute catégorie sociale et à tous les âges.

Nous vous demandons alors de prendre en considération cet ultime appel des patients, et cette demande de formation des étudiants.

Encore merci.

Octobre 2007

Planète Amiens, Jeudi 10 novembre 2005. (page 8)

PSYCHOLOGIE Les étudiants en colère devant l'absurde

Une querelle entre *psychanalystes* et *comportementalistes* empêche l'ouverture d'une nouvelle formation à la faculté de psychologie, pourtant réclamée par les étudiants et les associations de patients. Explications.

Jeudi 3 novembre, à 18 heures, je rejoins des étudiants en master de psychologie dans une salle du campus. Ils se réunissent pour faire le point sur leur mobilisation en faveur de la création d'un master professionnel « sciences du comportement ». Derrière le refus de leur département d'y répondre favorablement, les étudiants m'expliquent une guerre de courant entre *psychanalystes* et *comportementalistes*. Je demande des éclaircissements.

La psychologie thérapeutique se divise en deux courants : la *psychanalyse*, s'appuyant sur les travaux de Sigmund Freud, et le *comportementaliste*, un peu plus récent, qui prône une action sur le comportement pour soigner les troubles mentaux. Dans le monde, seuls deux pays continuent de pratiquer la psychanalyse à des fins thérapeutiques : l'Argentine, et la France.

Ils font circuler une pétition

Février 2004, un rapport du très sérieux INSERM constate que les thérapies cognitives et comportementales (TCC) sont plus efficaces que la psychanalyse pour traiter des troubles comme les TOC, les phobies, les dépressions graves, la boulimie et l'anorexie, ou encore pour accompagner l'autisme. Novembre 2004, un colloque donné au Centre Philippe Pinel fait naître des vocations pour les TCC à des étudiants en psychologie de l'université de Picardie. Ils font circuler une pétition demandant la création d'un master professionnel formant aux TCC.

L'un de leur professeur, comportementaliste militant, se charge de rédiger la maquette du nouveau parcours. Cerise sur le gâteau, il démarché les professionnels et trouve des propositions de stage pour les futurs étudiants. Mais le projet est refusé par le département de psychologie. Pourtant, il était soutenu par des associations de patients et des professeurs d'autres universités. Lorsque les étudiants demandent l'explication du refus, on leur rétorque que cela ne les regarde pas. Et que s'ils souhaitent se perfectionner en TCC, ils n'ont qu'à aller à l'Université de Lille ou suivre la formation de trois ans que propose le privé.

« On se sent lésés »

Incompréhension des étudiants. « *On se sent lésés. Surtout que la raison, on la connaît..* », souffle une étudiante. Le problème serait que le professeur porteur du projet, parce qu'adepte des TCC, serait mal perçu par les autres professeurs, qui bloqueraient donc la création du nouveau master. « *Si c'est juste pour une histoire de personne, c'est absurde* proteste une autre étudiante. *On nous prive d'une formation de qualité, qui en plus nous assure des débouchés parce que la demande en thérapies comportementales est très grande. Il y a déjà une fuite de certains étudiants de l'université de Picardie.* » Ce qui inquiète les étudiants, c'est que les projets de nouveaux diplômes devaient partir au plus tard lundi pour le Ministère de l'Éducation. L'ouverture du nouveau master ne pourra donc au mieux se faire qu'en 2007. « *En attendant, se sont les étudiants et les patients qui sont pénalisés*, remarque une dernière étudiante. *Mais nous continuons le combat, ne serait-ce que pour les étudiants des prochaines années.* »

Margot Courtillier, 22 ans, étudiante en M2 recherche psychologie

« J'ai aux yeux de certains un gros problème : j'étudie le comportementalisme. Je voudrais être psy et pratiquer les TCC mais je ne peux pas le faire en sortant de la fac d'Amiens. Pourtant les ressources, les compétences sont là. A cause de guerres de chapelles, les profs de psycho refusent l'ouverture d'un master spécialisé. Les raisons sont personnelles et c'est nous qui payons les pots cassés. Changer de fac? Soit, encore faut-il être accepté et trouver un mécène pour financer tout ça. Tout le monde réclame des TCC, y compris les patients, premiers concernés. Je ne suis pas là pour écouter les quolibets de nos profs, je joue mon avenir, alors, si quelqu'un pouvait entendre nos petites voies... »

Céline Lamare, 22 ans, étudiante en M1 psychologie

« Je souhaiterais faire un Master II « sciences du comportement » à l'UPJV pour pratiquer les TCC lorsque je serais psychologue. Les besoins et la demande sont là, mais nous nous heurtons à un refus de nos professeurs quant à la création de ce master. S'ils avaient pris la peine de nous exposer rien qu'une raison valable à ce refus, nous nous serions résignés. Le pire, c'est que certains professeurs nous disent qu'ils forment des psychologues et non des psychothérapeutes! Or, il nous semblait évident qu'un patient attend d'un psychologue qu'il soit formé aux psychothérapies. C'est la principale activité d'un psychologue clinicien. Ne venez pas, s'il vous plaît, nous dire le contraire! »

Quelques chiffres

150 étudiants de licence ont signé la pétition réclamant la création du master « sciences du comportement » l'an dernier

5 étudiants ont dû partir d'Amiens cette année faute de pouvoir poursuivre leur formation

15 étudiants intéressés pour suivre la formation l'année prochaine, 10 suffiraient

10 propositions de stages en TCC de la part de professionnels

7 Masters « Professionnels » en psychologie à Amiens, aucun en TCC

Le site de l'Association Picarde de Pratiques Cognitives et Comportementales (APPCC)

www.appcc.medicalistes.org